



Rapport du Conseil communal

relatif à la réponse à deux motions et un postulat sur l'aménagement des places et parcs publics

(du 11 septembre 2019)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

En date du 29 août 2017, le Conseil général adoptait à l'unanimité la motion ci-dessous, déposée le même jour.

"Grils dans les parcs et pistes de pétanque"

Ce printemps, le service des espaces publics (SEP) annonçait que des grils avaient été installés ou remplacés dans le parc du lycée Blaise Cendrars.

C'est très bien, mais au vu du succès de ces installations, il serait le moment, sans dépenses excessives, d'en installer ailleurs en ville dans les parcs publics ou dans d'autres lieux de détente pour la population par exemple dans le parc des Crétets ou dans le parc Gallet à l'image du Paddock qui rencontre un franc succès, mais qui n'est malheureusement pas finalisé. Il serait également idéal de pouvoir compléter ces lieux avec une piste de pétanque ou d'autres équipements ludiques.

Nous demandons au Conseil communal, par le SEP et le service d'urbanisme, d'étudier la possibilité d'installer des grils du type de ceux installés dans le parc du lycée ailleurs en ville ainsi que des pistes de pétanque ou d'autres équipements ludiques.

En date du 31 octobre 2017, le Conseil général adoptait à l'unanimité, la motion ci-dessous, déposée le même jour.

Aménager de manière conviviale le jardin de la Saudade

Lors de l'inauguration du jardin de la Saudade, nous avons constaté que la partie sud de ce petit parc était aménagée très sommairement par quelques bancs.

Après s'être penché sur le plan de la ville, nous avons réalisé que dans ce quartier, il n'y a pas d'autres parcs avec jeux pour les enfants, soit manèges, balançoires, etc...

Ce serait donc certainement bienvenu pour les parents de pouvoir se rendre par beau temps, dans un endroit pas trop éloigné de chez eux.

Dans le cadre de la motion que le CG vient de voter (motion grils et pistes de boules) nous demandons donc au Conseil communal d'étudier la possibilité d'enrichir cet espace afin qu'il joue pleinement son rôle de lien entre les différentes communautés et ne reste pas que nostalgique dans la tête de nos amis portugais !

Enfin, lors de sa séance du 27 novembre 2018, le Conseil général adoptait à l'unanimité, le postulat, déposée le même jour.

Postulat du groupe socialiste au rapport du Conseil communal du 6 novembre 2018 relatif au développement futur du site du Bois du petit Château et au crédit de CHF 360'000.- TTC pour l'entretien des murs de soutènement du bien-fonds n°16913 du cadastre de La Chau-de-Fonds.

Au vu de la réaffectation prévue dans le rapport cité en titre du terrain dit de « l'ancienne » en parking, il est important de pouvoir assurer, à la jeunesse et aux familles du quartier et du reste de la Ville, un soin particulier à l'aménagement des espaces de jeux qui se trouvent à proximité

Par le présent postulat, il est demandé au Conseil communal d'étudier et mettre en oeuvre une requalification et une revitalisation du terrain dit de « l'abeille » sis à la jonction de la rue des sorbiers et du Nord, du parc du Courtil du Sautier et de la cour Numa-Droz, afin de les rendre plus accueillants et permettant d'y tenir des activités pour la jeunesse et les familles.

Bien que la seconde motion et le postulat concernent des lieux précis, nous considérons qu'ils rejoignent la première motion, de portée plus générale, et proposons de traiter conjointement les trois éléments.

Analyse des sites potentiels

Afin d'apporter une réponse globale à la problématique, nous avons analysé l'ensemble des places de jeux et parcs publics de la ville (voir tableau en annexe 1), avec comme critères la quantité et l'état de l'équipement actuel et la possibilité d'un nouvel aménagement d'une piste de pétanque et/ou d'un grill.

L'appréciation de la possibilité d'un nouvel aménagement a été faite en tenant compte de divers facteurs tels que la place à disposition ainsi que sa qualité pour accueillir une nouvelle installation, la proximité des habitations, les nuisances sonores et olfactives, le risque des incivilités, etc.

Les résultats de l'analyse sont les suivants:

- Sept sites bénéficieront d'un renouvellement de l'équipement et d'une offre légèrement étoffée pour un montant total de CHF 142'500.00. Le financement de ce renouvellement se fera par le biais d'un crédit d'investissement au SEP en 2019 et les travaux seront réalisés courant l'été. Les sites concernés sont les suivants:
 - Place de jeux des Tourelles
 - Place de jeux de Blaise-Cendrars
 - Place de jeux de la gare du Crêt-du-Loche
 - Place de jeux des Foulets
 - Parc des Musées
 - Cour du Collège de l'Ouest
 - Rue des Sagnes (zone de rencontre)

- Deux sites font l'objet d'un aménagement en cours (Esplanade du Cadran et Place de la Carmagnole) et 2 autres sont planifiées ces prochaines années (Courtil du Sautier et rue de la Fontaine/Nord 147). Pour les deux derniers sites, l'horizon de réalisation est à moyen terme. Le type d'aménagement sera défini dans le cadre du projet alors que le budget sera assuré par le biais d'un crédit à solliciter. Il est également à noter que la motion demandait de

refaire la place de jeux située au sud de la Bibliothèque de la Ville. Cette place a été réaménagée l'année passée en même temps que le biotope (étang, mur, barrière, ponton).

- Neuf sites sont identifiés favorables à l'installation d'un équipement supplémentaire tels que grill, bancs, tables de pique-nique et/ou pistes de pétanques.

Il s'agit des sites suivants:

- Place de jeux de la rue du Bois-Noir (Le Building)
- Place du Bois-Noir (Lycée)
- Place de jeux "Hobbyland" des Forges
- Place de jeu du Paddock
- Parc Gallet
- Place au nord de la Piscine des Arêtes (éventuellement)
- Parc de la place des Forains
- Jardin de la Saudade
- Bien-fonds n°10623 du cadastre de La Chaux-de-Fonds (rue Monique-Saint-Héliier).

Pour le dernier site, cette proposition provient du Parlement des Jeunes qui souhaiterait réitérer la démarche réalisée au Lycée, en créant une nouvelle zone de pique-nique en est de ville. Après analyse des places existantes, aucune d'entre elles ne se prête à ce type d'intervention. Il est dès lors proposé de réaliser l'aménagement de deux tables de pique-nique, d'un grill et d'une poubelle sur le grand espace vert situé à l'est du collège de Bellevue (ancienne Place-d'Armes). Pour cette intervention, il serait aussi prévu de créer un petit escalier en traverses de bois permettant de cheminer depuis le tourne-char de la rue Monique-Saint-Héliier jusqu'à la zone aménagée. Le Parlement des Jeunes serait prêt à participer financièrement à ce projet. Il n'en assumerait toutefois pas l'entier des coûts. Des buts de football sont par ailleurs existants sur cette parcelle.



Terrain proposé par le Parlement des Jeunes



Photo de l'emplacement en question

Concernant le Paddock, ces intentions ont été soumises à l'association Paddock-Morgarten, passablement active, pour leur demander un avis sur le projet, l'idée n'étant de ne pas passer en force.

Enfin, le terrain dit de *l'Abeille* (angle Bel-Air/Nord/Sorbiers) étant privé, la Commune n'a qu'un droit d'usage.

De plus, l'usage du terrain en tant que terrain d'entraînement du propriétaire étant conventionné, la Commune ne peut, sans l'accord du propriétaire, y installer d'autres équipements.

Respect des lignes prioritaires fixées par le rapport de stratégie globale de législation

La mise en œuvre de ces éléments participe à la réalisation des projets touchant l'espace public. Il s'inscrit dans un effort global de l'amélioration de la qualité de vie en ville de La Chaux-de-Fonds.

Conséquences sur les finances

Les coûts relatifs à ces nouvelles installations sont estimés comme suit:

	Investissement	Exploitation	
		Frais de matériel	Frais de main d'œuvre
Fournitures	107'300.00	-	-
Entretien annuel pour 10 ans¹	-	53'650.00	53'650.00
Exploitation annuelle pour 10 ans	-	-	319'949.50
TOTAL	107'300.00	53'650.00	373'599.50

¹ *L'entretien annuel comprend les réparations et remise en état.*

² *L'exploitation comprend le nettoyage, le lavage et la vidange des corbeilles à déchets.*

Ainsi, les coûts totaux pour un cycle de vie estimée à 10 ans se montent à CHF 534'549.50. Les coûts de main-d'œuvre seront absorbés par le SEP, sans augmentation de l'effectif, soit un montant pour 10 ans de CHF 373'599.50. Un crédit d'investissement de CHF 199'000.- a été inscrit au budget 2019 pour le renouvellement des places de jeu. Il est prévu d'utiliser totalement ce crédit en 2019 pour la rénovation des places de jeux, dont CHF 142'500.- pour les places citées dans ce rapport (annexe 1) et CHF 56'500.- pour d'autres places de jeux.

Il est prévu d'inscrire au budget 2020 un crédit d'investissement de CHF 107'300.- pour les mesures envisagées pour des aménagements supplémentaires, dont le détail figure à l'annexe1. Le budget annuel d'exploitation du Service des espaces publics sera également augmenté de CHF 5'365.- pour les coûts d'entretien de ces places.

En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFinEC), la charge financière est calculée sur un taux d'amortissement moyen de 10% (10 ans).

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2.5 % sur la moitié de l'investissement.

Amortissement : CHF 107'300.- x 10%	CHF	10'730.-
Intérêts 2,5% sur la moitié de l'investissement	CHF	1'341.25.-
Coûts d'entretien supplémentaires	CHF	5'365.-
Soit une charge annuelle moyenne de	CHF	17'436.25.-

Conséquences sur les ressources humaines

Les équipes du SEP affectées au nettoyage devront absorber le surplus du travail occasionné par l'entretien de ces nouveaux équipements. Le secteur des chantiers sera, quant à lui, chargé de la réalisation dans le terrain des nouveau aménagement, ceci en plus de son cahier des charges usuel. Dans un cas comme dans l'autre, des délais supplémentaires pour l'accomplissement de certaines interventions d'entretien ou de réparation, ailleurs en ville, seront donc peut-être à considérer.

Collaboration intercommunale

Ces installations sont destinées à être utilisées principalement par les citoyens de La Chaux-de-Fonds, subsidiairement à leurs visiteurs ou aux touristes de passage.

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Pour une meilleure intégration dans le milieu, les tables et bancs seront tous en matériaux naturels tels que le bois.

b) Aspect social

Un lieu public devrait être le synonyme d'un lieu social. Or, l'urbanisation des décennies précédentes n'a pas toujours été compatible avec ce caractère social que nous souhaitons. La création de ces aménagements aura justement une très forte valeur ajoutée de caractère social. Un pique-nique en famille, entre amis ou entre voisins, dans son quartier de résidence, en pleine ville, permettra l'affirmation d'une conscience locale et favorisera l'échange entre les habitants du quartier et plus largement entre les communautés.

c) Aspect économique

Afin de diminuer les coûts, la pose ainsi que tous les travaux nécessaires à la réalisation de ces aménagements seront exécutés en interne par le SEP. Il est ainsi possible de diminuer substantiellement la facture finale, mais cela nécessite un délai de réalisation plus long puisque le SEP ne peut exécuter ces travaux qu'à temps perdu. Pour cette raison, nous précisons que le chantier peut débuter dès 2020 et pourra, en fonction de nos disponibilités, se prolonger sur 2 à 3 ans.

Ce rapport a été soumis à la Commission de gestion des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie, lors de sa séance du 28 août 2019, qui l'a accepté à l'unanimité.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir classer les motions "Grils dans les parcs et pistes de pétanque" et "Aménager de manière conviviale le jardin de la Saudade", ainsi que le postulat du groupe socialiste au rapport du Conseil communal du 6 novembre 2018 relatif au développement futur du site du Bois du petit Château et au crédit de CHF 360'000.- TTC pour l'entretien des murs de soutènement du bien-fonds n°16913 du cadastre de La Chaux-de-Fonds.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Théo Bregnard

Le chancelier
Daniel Schwaar